

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi 5 octobre 2020 à 20 h 10, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Jacinthe Brissette et M. le conseiller François Boisjoly, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Sont absents : Mme Sophie Bélisle, conseillère, et M. Jean-François Gagné, conseiller

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-10-353

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-354

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (353) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (354) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (355) | 3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020; |
| (356) | 4. Approbation des comptes payés et à payer; |
| (357-359) | 5. Information et suivi de dossiers; |
| | 6. Administration : |
| (360) | 6.1. Matériel informatique; |
| (361) | 6.2. Formation; |
| (362) | 6.3. Maison des jeunes; |
| (363) | 6.4. Temps des fêtes – vœux; |
| | 6.5. Pavillon Jean-Bourdon – travaux; <i>reporté</i> |
| (364) | 6.6. Enseignes; |
| (365) | 6.7. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – demande; |
| (366) | 6.8. Atteinte aux pouvoirs des municipalités; |
| | 7. Sécurité publique; |
| | 8. Travaux publics : |
| (367) | 8.1. Déneigement; |
| | 9. Période de questions; |
| | 10. Hygiène du milieu : |
| (368) | 10.1. Projet de règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource; |
| | 11. Loisirs et culture : |
| (369) | 11.1. Camp de la relâche municipal et camp de jour estival; |
| (370) | 11.2. Équipement; |
| (371) | 11.3. Halloween; |
| (372) | 11.4. Bibliothèque; |

12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (373) 12.1. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Modification des limites des zones R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, R4-4 et C1-17 (secteur rue des Étangs);
 - (374) 12.2. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Construction de multi logement dans la zone R51 (Grande Côte Est, à l’intersection de la rue Charles-Sevestre);
 - (375) 12.3. Dépôt de certificat de conformité – règlement numéro 1071-73-2020 (nombre de logements zone R5-3);
 - (376) 12.4. Dépôt de certificat de conformité – règlement numéro 1071-74-2020 (création de la zone R51);
 - (377) 12.5. Dépôt de certificat de conformité – règlement numéro 1072-7-2020 (ajout de normes pour les zones R49 et R50);
 - (378-380) 12.6. Projet de règlement modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 – Dépôts;
 - (381-383) 12.7. Projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel;
 - (384) 12.8. Aménagements urbains;
 - (385) 12.9. Comité consultatif d’urbanisme;
 - (386) 12.10. Demande de dérogation mineure – 486, rue Notre-Dame;
 - (387-391) 12.11. Demandes de permis – PIIA;
 - (392-395) 13. Courrier;
 - 14. Divers;
 - 15. Période de questions;
 - (396) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
 APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2020-10-355

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 8 septembre 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2020-10-356 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 668 825,17 \$ (518834 à 518944, PA 786 à PA 800, 9341 à 9343, 9353 à 9418) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-357 CONTRAT DE MARQUAGE PONCTUEL ET LONGITUDINAL DE LA CHAUSSÉE –
RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat de marquage ponctuel et longitudinal de la chaussée à la compagnie Marquage Lignax inc. suivant un appel d'offre public;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués comportent certaines irrégularités;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont été tenues entre les parties concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par notre procureur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

De consentir au règlement proposé qui vise notamment à réduire la facture de Marquage Lignax à 16 901,70 \$ (taxes en sus) au lieu de 20 838,70 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-358 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-09-329

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'amender la résolution 2020-09-329 – CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE par le remplacement du montant suivant « 1 464,30 \$ » par le montant suivant « 1 598,76 \$ ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-359 PROJETS DOMICILIAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer les contrats ou autres documents visant le redressement et l'élargissement de l'emprise de la rue des Étangs telle que montrée sur le croquis de Groupe Evoludev daté du 15 septembre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-360 MATÉRIEL INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant maximal de 2 000 \$ (taxes et transport en sus) pour l'acquisition de deux tablettes pour le service d'urbanisme et d'aqueduc dans le cadre du déploiement de la solution mobilité de Pg Solutions.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-361 FORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 040 \$ (taxes en sus) pour les inscriptions aux formations suivantes :

Nombre d'employés	Formation
4	cadenassage
5	clientèle difficile
4	chariot élévateur

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-362 MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes occupe déjà des locaux au Pavillon Jean-Bourdon de par la reprise de leurs activités.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la Maison des jeunes à tenir leur assemblée générale annuelle dans la salle du Pavillon Jean-Bourdon en novembre prochain, sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-363

TEMPS DES FÊTES – VŒUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 530 \$ (taxes en sus) pour les vœux des fêtes de la Municipalité à la radio CFNJ, et un montant de 100 \$ (taxes en sus) à la télévision communautaire CTRB.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-364

ENSEIGNES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 400 \$ (taxes en sus) pour modifier les enseignes de la municipalité situées sur Grande Côte Est et Grande Côte Ouest, afin de souligner notre jumelage avec Montagnier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-365

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Ressource Utica possède les licences d'exploration et d'exploitation de l'hydrocarbure sur le territoire de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire abandonner ses licences;

CONSIDÉRANT QU'une fois abandonnées, les licences seront remises à l'enchère par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lanoraie juge qu'il n'est pas opportun de remettre à l'enchère ces licences étant donné qu'il serait préférable d'interdire l'exploitation de l'hydrocarbure sur les territoires visés par ces licences de même que sur le territoire de la Municipalité de Lanoraie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de Lanoraie demande formellement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de ne pas mettre à l'enchère les licences d'exploration et d'exploitation abandonnées par Ressource Utica;

Que le conseil municipal de Lanoraie demande formellement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'interdire l'exploitation de tous types d'hydrocarbure sur le territoire de la Municipalité de Lanoraie;

De transmettre la présente résolution au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi qu'à la députée du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-366

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire, inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec ce projet de loi.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme et députée de notre circonscription, Mme Caroline Proulx, à la chef de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-367

DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à demander des soumissions pour l'achat d'un tracteur pour trottoir 4 X 4 articulé sur roues, d'une puissance minimale de 74 HP, et de ses accessoires.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 33 À 21 H 35

2020-10-368

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

La conseillère Nathalie Martin donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil

un projet de règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère.

2020-10-369 CAMP DE LA RELÂCHE MUNICIPAL ET CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente pour la gestion du camp de la relâche municipale et le camp de jour estival pour l'année 2021 avec l'organisme L'Air en fête inc., lesquels protocoles sont annexés aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-370

ÉQUIPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 700 \$ (transport et taxes en sus) pour l'achat de deux tables (bar) pliantes.

Que le montant soit pris à même le solde non utilisé de la subvention annuelle de la Caisse Desjardins 2019 versée pour la réalisation de nos événements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-371

HALLOWEEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 2 400 \$ pour la tenue des activités relatives à la fête d'Halloween 2020, sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-372

BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la suspension des frais de location, retard ou amende chargés aux utilisateurs de la bibliothèque municipale soit prolongée jusqu'à nouvel ordre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-373

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, R4-4 ET C1-17 (SECTEUR RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1071-72-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Modification des limites des zones R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, R4-4 et C1-17 (secteur rue des Étangs) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-10-374

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – CONSTRUCTION DE MULTI LOGEMENT DANS LA ZONE R51 (GRANDE CÔTE EST, À L'INTERSECTION DE LA RUE CHARLES-SEVESTRE)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1081-4-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Construction de multi logement dans la zone R51 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des élus présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-10-375

DÉPÔT DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1071-73-2020 (NOMBRE DE LOGEMENTS ZONE R5-3)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1071-73-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Dispositions particulières à la zone R5-3 (secteur rue François-Laliberté) », émis le 9 septembre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-376

DÉPÔT DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1071-74-2020 (CRÉATION DE LA ZONE R51)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1071-74-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de la zone R51 à même la zone R1 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre) », émis le 9 septembre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-377

DÉPÔT DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1072-7-2020 (AJOUT DE NORMES POUR LES ZONES R49 ET R50)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1072-7-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 106-92 et ses amendements – Modification de normes particulières à la zone R48 et ajout de normes particulières à la zone R49 (secteur rue Jean-Baptiste-Neveu) », émis le 9 septembre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-378

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS NUMÉROS 104-92 ET 268-90 ET LEURS AMENDEMENTS – DÉPÔTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 1070-6-2020, modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 – Dépôts, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-379 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS NUMÉROS 104-92 ET 268-90 ET LEURS AMENDEMENTS – DÉPÔTS

La conseillère Jacinthe Brissette donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un projet de règlement modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 et leurs amendements afin d'exiger un dépôt de garantie pour s'assurer la plantation d'arbre.

2020-10-380 CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS NUMÉROS 104-92 ET 268-90 ET LEURS AMENDEMENTS – DÉPÔTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 1070-6-2020 le 5 octobre 2020 modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 et leurs amendements – Dépôts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De poursuivre le processus pour l'adoption du projet de règlement et, conséquemment, remplace la séance publique de consultation par une consultation écrite.

De plus, un avis public sera diffusé avec l'objet du projet de règlement. Les commentaires pourront être transmis par courriel à direction@lanoraie.ca dans les 15 jours de l'avis public.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-10-381 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1081-5-2020, modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses

amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des élus présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-10-382

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

La conseillère Jacinthe Brissette donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements afin de permettre un logement résidentiel dans un bâtiment agricole.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-10-383

CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 1081-5-2020 le 5 octobre 2020 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements afin de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment agricole sous réserve des conditions à être imposées par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De poursuivre le processus pour l'adoption du second projet de règlement et, conséquemment, remplace la séance publique de consultation par une consultation écrite auprès des personnes du secteur concerné.

De plus, un avis public sera diffusé avec l'objet du projet de règlement et le secteur visé. Les commentaires pourront être transmis par courriel à direction@lanoraie.ca dans les 15 jours de l'avis public.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des élus présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-10-384 AMÉNAGEMENTS URBAINS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place des voyageurs et d'un montant de 5 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-385 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures aux fins de combler les deux postes disponibles sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont pu être rencontrées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Mme Annie Routhier
- M. Serge Lemieux

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-386 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 486, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 486, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre de régulariser l'implantation du garage localisé en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour le 486, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-387

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à rénover la galerie avant;

CONSIDÉRANT les plans et choix de couleurs soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-388

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 456, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 456, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre un (1) arbre sur la propriété;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier daté du 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 456, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-389 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 73, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 73, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à enlever la cheminée localisée sur le mur arrière et installer un revêtement de mur extérieur en déclin de vinyle blanc;

CONSIDÉRANT les plans et choix de couleurs soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 73, rue Louis-Joseph-Doucet;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-390 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 103-109, RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 103-109, rue François-Laliberté;

CONSIDÉRANT le règlement 1078-2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une remise en cour arrière de 1.52 m par 4.88 m pour une superficie totale de 7.42 m² et d'une hauteur totale de 2.44 m;

CONSIDÉRANT les plans et devis soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction au 103-109, rue François-Laliberté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-391 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 488, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 488, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre deux (2) arbres sur la propriété;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier daté du 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 488, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-392 RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION OSER-JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De renouveler notre certification OSER-JEUNES et qu'un montant de 100 \$ soit versé au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-393 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY (CABA)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De verser un montant de 150 \$ au Centre d'action bénévole D'Autray à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-394 CENTRAIDE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly

ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à Centraide Lanaudière à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-10-395

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – GRANDE CÔTE OUEST

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la compagnie Bell Canada à effectuer des travaux d'enlèvement et de pose d'équipement sur câble et poteau, entre le 394 et 403, Grande Côte Ouest, tel que décrit au plan CM1 du projet I10733.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 22 H 5 À 22 H 25

2020-10-396

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 22 h 25.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal